



Commune de LACHAUX

☎ 04 73 94 61 41
mairie.lachaux@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Janvier 2024 à 16h30

Date de convocation : 25 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à 16 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Nombre de conseillers : 9

Date :
29/01/2024
Heure : 16h30
En exercice : 9
Votants : 9

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, DUZELLIER Michel, CIOTTI Annie.

Absent :

Procuration : BREBION Jean-Philippe (pouvoir à CIOTTI Annie pour voter en son nom), CORDIER Jean Paul (pouvoir à COUPERIER Michel pour voter en son nom), METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom), Van der MAREL Sylvia (pouvoir à DUZELLIER Michel pour voter en son nom).

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu du 07 décembre 2023
- Subventions réfection toiture école
- Subventions voirie
- Vente bien sans maître
- Prise en charge des dépenses 2023 avant le vote du budget primitif 2024 – budget général
- Questions diverses



DÉLIBÉRATIONS :

- **Sollicitation subventions : Toiture école**
Délibération 2024-001 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Sollicitation subventions : Voirie**
Délibération 2024-002 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Vente de bien sans maître**
Délibération 2024-003 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Prise en charge des dépenses 2023 avant le vote du budget primitif 2024 – budget général**
Délibération 2024-004 : adoptée à l'unanimité des membres présents



Ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du 07 Décembre 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

2/ Subventions réfection toiture école

Monsieur Le Maire informe que les travaux pour la réfection et l'isolation représentent un investissement de 78 814.40 €/HT.

Monsieur Le Maire avait demandé 3 devis, seulement 2 entreprises sont intéressées, la SARL EXTRAT et la SAS TTB.

Afin d'aider au financement, Mr Le Maire propose de monter un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires, ainsi qu'un dossier au titre du Fonds Vert car la nature des travaux correspond parfaitement à cette aide.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour le projet et la permission de déposer les dossiers d'aides financières s'y afférent.

Après délibération, Le Conseil approuve à l'unanimité.

3/ Sollicitation subventions : Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de voirie concernant la réfection de la place de l'église et certaines rues du bourg est prévu au cours de cette année 2024 pour un montant de 54 796.50 € / HT, détaillé comme suit :

la place de l'église : 39 176.50 €/HT

les rues du bourg : 14 970.00 €/HT

installation du chantier : 650 €/HT

Mr Le Maire a un devis de la sté EUROVIA

Une demande d'aide financière sera déposée auprès du Département dans le cadre du FIC.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour le projet et la permission de déposer les dossiers d'aides financières s'y afférent.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise Mr le Maire à déposer les dossiers nécessaires au financement.

4/ Vente de bien sans maître

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle D441 d'une contenance de 102m2 au lieu-dit Pacaud fait désormais partie des biens privés de la commune de Lachaux suite à la procédure « des biens sans maître ».

Il propose de céder cette parcelle au propriétaire riverain Mr CHAMBRIARD Sylvain au prix de 3€ le mètre carré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle au prix proposé.

5/ Prise en charge des dépenses 2023 avant le vote du budget primitif 2024 – budget général

Monsieur le Maire, explique qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le Maire à régler des factures d'investissements sur 2024, en attendant le vote du prochain budget.

Ces crédits peuvent être autorisés dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP+DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le total des prévisions de crédits en dépenses d'investissement au BP 2023 est de 124 445, 60 €.

A ce total, il faut retrancher le montant du compte 1641, soit 13 451 € ; Il faut également ôter le montant des RAR 2022, soit 54 238,49 €.

On arriverait à un total de $124\,445,60 - 54\,238,49 - 13\,451 = 56\,756,11$ €. Donc l'enveloppe maximale autorisée serait de $56\,756,11 \times 25\% = 14\,189,03$ €.

Le conseil municipal peut donc ouvrir des crédits jusqu'à ce montant de 14 189,03 €, sachant qu'il est important d'ouvrir les crédits qu'à hauteur de nos besoins car ensuite ces crédits seront obligatoirement reportés dans le budget primitif 2024.

Mr Le Maire propose une ouverture de crédit au compte 2157 pour 2000 €.

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'investissements nouveaux et non de reste à réaliser sur des projets en cours de 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise à l'unanimité son Maire à faire une ouverture de crédit pour 2000 €.

8/ Questions diverses

- Aucune question de l'assemblée

- Mr le Maire nous informe que les problèmes de voisinage avec la locataire de Mr JADE persistent. Elle n'est pas sur place la journée et laisse ses chiens mal nourris divaguer. Elle a aussi de nombreux chats qui chapardent chez les voisins pour se nourrir.

Ces problèmes ont été signalé à la Sous-Préfecture et à la SPA qui doivent les résoudre. Cette locataire indélicate dépose sur le trottoir ses cendres de bois, une lettre recommandée a été postée mais pas récupérée.

La séance est levée à 17h15

OBSERVATIONS	SIGNATURE Secrétaire de séance	SIGNATURE Monsieur le Maire
		

Fait à Lachaux, le 01 février 2024